305 L H 462/5 927 (1938 - 40)

Ba.

eⁿ

i ×



PRET CONSENTI PAR LA S.N.C.F. AU JOURNAL YOUGOSLAVE "PRAVDA"

Lettre du Min. des Finances Lettre de la Banque de l'Union Parisienne Lettre S.N. au Min.des Finances Aff.Etrang Finances C.D.	19. 8.38 16. 1.39 28. 1.39 20. 5.39 18. 7.39 24. 7.39 24. 10.39 (sans P.V. ni sténo)
Lettre de la Banque de l'Union Parisienne à S.N.C.F.	15. 1.40
Lettre S.N.C. F. au Ministre des Finances Lettre S.N.C.F. au M. des Finances	30. 1.4 0 22. 4.40

Prêt au Journal "Pravda"

.

Le Président
du
Conseil d'Administration
D 612/19

22 avril 1940

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 30 janvier dernier, par laquelle je vous faisais connaître que le payement des deux billets de chacun Frs : 500.000,-souscrits par le Journal "FRAVDA" à échéance des 15 juillet 1939 et 15 janvier 1940, n'avait pu être obtenu.

Etant donné qu'en cette affaire la S.N.O.F. n'est intervenue comme tiers escompteur de ces billets que sur la demande des pouvoirs publics, je vous serais très obligé des démarches instantes que vous voudrez bien faire auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères pour que ce dernier assure, confotmément aux dispositions de votre dépêche 12.204 (Dincetion du Mouvement Général des Fonds — Bureru J) en date du 19 août 1958, le règlement à notre profit des deux effets impayés s'élevant à .. frs 1.000.000, ainsi que le montant des intérêts de retard calculés au taux de 4 % sur nos découverts.

Ces intérêts s'élevaient au 15 avril 1940 aux sommes ci-après :

- 2º Intérêts afférents au billet de Frs : 500.000, - à échéance du 15 juillet 1939, depuis cette date jusqu'au 15 avril 1940, soit Frsl5.277,75
- 3° Intérêts afférents au billet de Frs : 500.000, - à échéance du 15 janvier 1940, depuis cette date jusqu'au 15 avril 1940, soit Frs 5.055,53

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

P. le Président du Conseil d'Administration,

signé : GRIMPKET.

924

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Services Financiers

D 618/19

COPIE

30 janvier 1940

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre dépêche n° 12.204 "Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J", en date du 19 août 1938, relative au prêt consenti par la S.N.C.F. au profit du Journal Yougoslave "PRAVDA", j'ai l'honneur de vous informer que le paiement du billet de Fr: 500.000, è souscrit par cette firme à échéance du 15 Janvier 1940, n'a pu être obtenu.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne auprès de laquelle cet effet était domicilié.

Permettez-moi, d'autre part, de rappeler à votre attention mes lettres des 24 juillet et 24 octobre dernier, par lesquelles je vous priais de faire le nécessaire pour que la S.N.C.F. fût remboursée du montant du billet de fr : 500.000, - "échu le 15 juillet 1939 et demeuré également impayé.

Je vous serais très obligé de ce que vous voudrez bien/auprès de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères pour que ce dernier assure, conformément aux dispositions de votre dépêche précitée, le règlement à notre profit des deux effets impayés s'élèvent à Fr : 1.000.000, - ainsi que le montant des intérêts de retard calculés au taux de 4 % sur nos découverts.

Ces intérêts s'élevaient au 15 janvier 1940, aux sommes ci-après :

- l°) Intérêts afférents au billet de fr : 500.000, à échéance du 15 janvier 1939, depuis cette date jusqu'à celle du 23 juillet 1939, jour de l'encaissement du principal de l'effet, soit fr : 8.833,35
- 2°) Intérêts afférents au billet de fr 500.000, à échéance du 15 juillet 1939, depuis cette date jusqu'eu 15 janvier 1940, soit fr :10.222,20

Ensemble des intérêts au 15 janvier 1940 fr :19.055,55

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration, Signé : GUINAND.

94

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE 6 - 8, Boulevard Haussmann P A R I S (9°)

Paris, le 15 janvier 1940

Secrétariat

COPIE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS PARIS.

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de fr 500.000, - à lééchéance du 15 janvier 1940 sous-crit par le journal "La Pravda" de Belgrade et domicilié à nos Caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et nous vous signalons, en outre, que le journal "La Pravda" n'a pas de compte dans nos livres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE Signature Signature

Sund out of the Grand "Su Sanda" Va lette de 24 juillet denie, nos 9 m 0 / 4 mons temandi altri l'attention de ministre de Frances ser le ren. paiement, à Cichi ance, de du 15 Julis y 89, du billet de 500. 000 f. 2 dous cus ful Journal Yougolan " In Sunda", a luming Ufuire Etrayers and de right and mine ste ils

Ufuire Etrayers and de rightment de a boller.

Venduralnottini, les effet que summen mi payer.

2 day hus warns ren ancomo rifine. Durs es coult lins, nos ms pepromes de ceire ar nowheds Tiremes en un qu'il n'sist aufic de minde de affairs Changes for you co qu'il rus sni veisi, oute li nunit mot de c bollet, les - rublets d'ulaid you, culails à 40, v'eluciers au go septembe à 4.333! Scordner, and que le which a rotard afficients in tillet it foo. one f. 1 Chu le 15 punity sq et regli le 29 puri deuleneur, Arit 8. 333 pars, 35 centernes.

Gulge' in a text de descrubiris? L' Comité en d'uccord.

1. Qd p. 12, 3 m. + 12 da. Phillipsons, Quintan Mr. Jupa. & Boy How we . It and filled a chille unk both 40 form. but the minute in the Turn 1. C. D Won?

Services Financiers

COLIE 131.0jet

octobre 1939

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a consenti, sur votre demande, un prêt au Journal yougoslave "PRAVDA" pour un montant nominal global de frs. 3.250.000,-, les fonds nécessaires lui ayant été procurés au moyen de la souscription de ses propres billets par le Coire.

Consignations

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 24 juillet fernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de frs. 500.000 souscrit par le Journal "PRAVDA" à échéance du 15 juillet 1939, n'avait pu être obtenu. Comme il était prévu dans votre dépêche 12204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J) en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré, dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etran-

En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien faire ne nécessaire auprès du Département intéressé en vue du règkement à la S.N.C.F. du montant de l'effet précité, augmenté des intérêts de retard prévus par la dépêche susindiquée.

Le montant de ces intérêts, calculés à 4 % à compter de la date d'échéance de l'effet, s'élevait au 30 septembre à la somme de frs 4.333,35.

D'autre part, je me permets d'attirer votre attention sur le non-paiement de la somme defrs. 8.833,35 représentant les intérêts afférents au billets de frs 500.000.à échéance du 15 janvier 1939, dont le montant en principal nous a été versé par les soins du Ministère des Affaires Etrangères à la date du 23 juin dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

> LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Services Financiers

Projet

octobre 1939

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 24 juillet mernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de frs. 500.000 souscrit par le Journal "PRAVDA" à échéance du 15 juillet 1939, n'avait pu être obtenu. Comme îl était prévu dans votre dépêche 12204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J) en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etrangères.

En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien faire ne nécessaire auprès du Département intéressé en vue du règlement à la S.N.C.F. du montant de l'effet précité, augmenté des intérêts de retard prévus par la dépêche susindiquée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Services Financiers

copie projet octobre 1939

Monsieur le Ministre.

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a consenti, sur votre demande, un prêt au Journal yougoslave "PRAVDA" pour un montant nominal global de frs. 3.250.000,-, les fonds nécessaires lui ayant été procurés au moyen de la souscription de ses propres billets par la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 24 juillet mernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de frs. 500.000 souscrit par le Journal "PRAVDA" à échéance du 15 juillet 1939, n'avait pu être obtenu. Comme il était prévu dans votre dépêche 12204 (Di-rection du Mouvement Général des Fonds - Bureau J) en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré. dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etrangères.

En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien faire ne nécessaire auprès du Département intéressé en vue du règlement à la S.N.C.F. du montant de l'effet précité, augmenté des intérêts de retard prévus par la dépêche susindiquée.

Le montant de ces intérêts, calculés à 4 % à compter de la date d'échéance de l'effet, s'élevait au 30 septembre à la somme de frs 4.333,35.

D'autre part, je me permets d'attirer votre attention sur le non-paiement de la somme ders. 8.833,35 représentant les intérêts afférents au billet de frs 500.000,à échéance du 15 janvier 1939, dont le montant en principal nous a été versé par les soins du Ministère des Affaires Etrangères à la date du 23 juin dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

> LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Services Financiers

projet

octobre 1939

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention me lettre du 24 juillet fernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de frs. 500.000 souscrit par le Journal "PRAVDA" à échéance du 15 juillet 1939, n'avait pu être obtenu. Comme il était prévu dans votre dépêche 12204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J) en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré, dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etrangères.

En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien faire ne nécessaire auprès du Département intéressé en vue du règlement à la B.N.C.F. du montant de l'effet précité, augmenté des intérêts de retard prévus par la dépêche susindiquée.

D'autre part, je me permets d'attirer votre attention sur le non-paiement de la somme defrs. 8.833,35 représentant les intérêts afférents au billet, de frs 500.000,à échéance du 15 janvier 1939, dont le montant en principal nous a été versé par les soins du Ministère des Affaires Etrangères à la date du 23 juin dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil d'Administration

Paris, le 24 juillet 1939

Services Financiers

D 612/19

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre dépêche n° 12.204 "Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J " en date du 19 août 1938, relative au prêt consenti par la S.N.C.F. au profit du Journal Yougoslave "PRAVDA", j'ai l'honneur de vous faire connaître que le paiement du billet de fr 500.000 - souscrit par cette firme à échéance du 15 juillet 1939, n'a pu être obtenu.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne, auprès de laquelle cet effet était domicilié.

En conséquence, et conformément aux dispositions de la dépêche précitée, je vous serais très obligé de vouloir bien faire le nécessaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères, en vue de faire assurer, par ce Département, le paiement, au profit de la S.N.C.F., du montant de l'effet impayé.

Le montant de ces intérêts calculés à 4 % à compter de la date d'échéance de l'effet jusqu'au 23 juin 1939, s'élève à fr 8.833,35.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Signé : GUINAND.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS .

Le Président du Conseil d'Administration

COPIE

18 juillet 1939

Services Financiers
D 612/19

Monsieur le Ministre.

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a escompté au mois d'août dernier au profit du journal yougoslave "PRAVDA" les billets suivants souscrits à son ordre par cet établis-

- 500.000 francs au 15 janvier 1939 - 500.000 francs au 15 juillet 1939 - 500.000 francs au 15 janvier 1940 - 500.000 francs au 15 juillet 1940 - 500.000 francs au 15 janvier 1941 - 750.000 francs au 15 juillet 1941

Le paiement du billet de 500.000 francs à échéance du 15 janvier 1939 n'ayant pu être obtenu, je vous serais très obligé, à l'approche de la seconde échéance, de vouloir bien demander au Ministre de France en Yougoslavie de faire les démarches utiles auprès de la "PRAVDA" en vue d'obtenir de sa part le règlement des sommes qu'elle s'était engagée à nous verser.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé : GUINAND

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE 6 et 8. Boulevard Haussmann

Paris, le 17 juillet 1939

PARIS (9°)

Secrétariat

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

PARSS

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de fr 500.000, - à l'échéance du 15 juillet 1939 souscrit par le Journal "La Pravda" de Belgrade et domicilié à nos caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et mous vous signalons, en outre, que le Journal "La Pravda" n'a pas de compte dans nos livres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE Signé : Illisible. SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 20 mai 1939

Le Président du Conseil d'Administration COPIE

Services Financiers

Monsieur le Ministre,

D 612/19

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a consenti, sur votre demande, un prêt au journal yougoslave "Pravda" pour un montant nominal global de 3.250.000 francs, les fonds nécessaires lui ayant été procurés au moyen de la souscription de ses propres billets par la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 28 janvier dernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de 500.000 frs souscrit par le journal "Pravda", à échéance du 15 janvier 1939, n'avait pu être obtenu. Comme il était prévu dans votre dépêche 12.204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J), en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré, dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etrangères.

Je vous serais très obligé de vouloir bien rappeler cette affaire au Département intéressé en vue du règlement à la S.N.C.F. des sommes qui lui sont dues à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévoument.

Le Président du Conseil d'Administration, Signé : GUINAND. Services Financiers

COPIE

D 612/19

Monsieur le Ministres

Vous voudrez bien trouver copie ci-jointe de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne, auprès de laquelle cet effet était domicilié;

En conséquence, et conformément aux dispositions de la dépêche précitée, je vous serais très obligé de vouloir bien faire le nécessaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères, en vue de faire assurer, par ce Département, le payement au profit de la S.N.C.F. du montant de l'effet impayé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration, Signé : GUINAND.

Paris, le 16 janvier 1939

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

6 et 8 Boulevard Haussmann (IXe)

SECRETARIAT

612/19

COPIE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

à PARIS.

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de frs : 500.000,- à l'échéance du 15 janvier 1939 souscrit par le Journal La "Pravda" de Belgrade et domicilié à nos caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et nous vous signalons, en outre, que le journal la "Pravda" n'a pas de compte dans nos livres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

> BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, signé : illisible.

.....

Ministère des Finances

Paris, le 19 août 1938

Direction du Mouvement général des Fonds

Bureau J

12.204

Avances au journal yougoslave "Pravda" COPIE

Monsieur le Président,

Comme suite aux échanges de vues intervenus entre mes Services et ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Société Nationale des Chemins de fer pour la réalisation d'un prêt au profit du journal yougoslave "Pravda", les dispositions suivantes ont été envisagées :

La S.N.C.F. escomptera au journal "Pravda" au taux de 4 % des billets au porteur émis par lui, domiciliés à la Banque de l'Union parisienne et dont les montants et dates d'échéances seront les suivants :

> 500.000 frs au 15 janvier 1939 500.000 - 15 juillet 1939 15 janvier 1940 500.000 -500.000 - 15 juillet 1940 500.000 - 15 janvier 1941 750.000 - 15 juillet 1941

En contre-partie de cette opération, la caisse des Dépôts et Consignations escomptera à la S.N.C.F. des billets à ordre à 3 mois renouvelables dont les montants et échéances définitifs correspondront à ceux mentionnés ci-dessus.

I'ai l'honneur de vous confirmer qu'au cas où, pour quelque motif que ce soit, le journal "Pravda" serait défaillant pour le règlement de tout ou partie de l'un des effets visés ci-dessus, M. le Ministre des Affaires Etrangères assurera aussitôt, sur les crédits ouverts à son Département, le paiement intégral de cet effet au profit de la S.N.C.F. Toutefois, il se réserve d'effectuer ces versements à raison de 100.000 fra par mois à compter de l'échéance de chacun des effets impayés, étant entendu qu'il versera à la S.N.C.F., outre le capital non payé par le débiteur, les intérêts de ce capital calculés à 4% à compter de la date de l'échéance de l'effet.

Monsieur le Président de la Société Nationale des Chemins de fer français.

De même si, à la fin de l'opération, celle-ci se traduisait pour la S.N.C.F. par une perte du fait de l'excédent éventuel des charges en intérêts, impôts et frais divers supportés par elle, M.le Ministre des Affaires Etrangères assurera aussitôt, sur les crédits ouverts à son Département, le remboursement de cette perte à la Société Nationale des Chemins de fer.

D'autre part, M.le Ministre des Affaires Etrangères se réserve d'examiner la possibilité de vous demander de prendre une garantie hypothécaire sur les immeubles de la "Pravda" à Belgrade.

Il est bien entendu que les engagements pris envers la S.N.C.F. par le Département des Affaires Etrangères sont inconditionnels et seraient exécutés au profit de cette dernière, que la garantie hypothécaire prévue ci-dessus ait ou non été prise, toute somme à recevoir par la S.N.C.F. au titre de cette garantie étant reversée, le cas échéant, nette de frais, au Ministère des Affaires Etrangères.

Veuillez agréer,

Le Ministre des Finances

signé : Paul MARCHANDEAU